conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 40000007726 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : REN® HY 5161-1 BD

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: V1NU-P06E-C00K-0W91

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse Grijpenlaan 18

3300 Tienen Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

24.09.2025 40000007726

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 40000007726 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 H318: Provoque de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de

graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de

protection/ un équipement de protection des yeux/

du visage/ une protection auditive.

#### Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à

l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter

la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 2.0 24.09.2025 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Polyoxypropylènediamine alcool benzylique 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine phénol comportant des groupements styrène

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Amines

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Polyoxypropylènediamine	9046-10-0 Polymère	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 603-057-00-5 01-2119492630-38	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1B; H317 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 200 mg/kg	>= 20 - < 30
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylamine	2855-13-2 220-666-8 612-067-00-9	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 20 - < 30

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

	01-2119514687-32	Skin Sens. 1A; H317  Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,001 %	
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1 030 mg/kg	
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane- 1,6-diamine	25513-64-8 247-063-2 01-2119560598-25	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 910 mg/kg	>= 5 - < 10
phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1 262-975-0 01-2119979575-18	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 1 - < 2,5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



**REN® HY 5161-1 BD** 

Version Date de révision:

2.0 24.09.2025 Numéro de la FDS:

40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets

corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui

guérissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Nocif en cas d'ingestion. Risques

> Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 200000007726 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

Ammoniaque

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire

: Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version 2.0

Date de révision: 24.09.2025

Numéro de la FDS:

40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs

proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

: Stable dans des conditions normales.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
3-aminométhyl-3,5,5- triméthylcyclohexylam ine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,073 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,073 mg/m3
	Consommateu	Oral(e)	Long terme - effets	0,3 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
	Consommateu	Oral(e)	Aigu - effets	0,3 mg/kg
	rs		systémiques	p.c./jour
alcool benzylique	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	22 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	110 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	8 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	40 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,4 mg/m3
	Consommateu rs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	27 mg/m3
	Consommateu rs	Dermale	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	20 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	4 mg/kg p.c./jour
	Consommateu rs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systémiques	20 mg/kg p.c./jour
2,2,4(ou 2,4,4)- triméthylhexane-1,6- diamine	Consommateu rs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,05 mg/kg
Polyoxypropylènedia mine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10,58 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/kg p.c./jour
phénol comportant des groupements styrène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	74 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



## **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 400000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Travai	lleurs Dermale	Long terme - effets systémiques	21 mg/kg p.c./jour
Conso	mmateu Inhalation	Long terme - effets systémiques	13,1 mg/m3
Conso	mmateu Dermale		7,5 mg/kg p.c./jour
Conso	mmateu Oral(e)		7,5 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
3-aminométhyl-3,5,5-	Eau douce	0,06 mg/l	
triméthylcyclohexylamine			
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,006 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	3,18 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	5,784 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Remarques:Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,578 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Sol	1,121 mg/kg	
		poids sec (p.s.)	
	Eau douce - intermittent	0,23 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,1 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	<u> </u>	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment marin	0,527 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation	J - 7 - J - J	
	Sol	0,456 mg/kg	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Empoisonnement secondaire		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-	Eau douce	0,102 mg/l	
1,6-diamine		0,102 1119/1	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Eau de mer	0,01 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Station de traitement des eaux usées	72 mg/l	
	Remarques:Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	0,662 mg/kg	
	Sédiment marin	0,062 mg/kg	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



**REN® HY 5161-1 BD** 

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Polyoxypropylènediamine	Eau douce	0,015 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau de mer	0,014 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Station de traitement des eaux usées	7,5 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	0,132 mg/kg poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sédiment marin	0,125 mg/kg poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sol	0,018 mg/kg poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Oral(e)	6,93 mg/kg		
	Eau douce - intermittent	0,15 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
phénol comportant des groupements styrène	Eau douce	30 μg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Eau de mer	3 µg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Station de traitement des eaux usées	36,2 mg/l		
	Remarques:Facteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	1,86 mg/kg poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sédiment marin	0,186 mg/kg poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			
	Sol	0,355 mg/kg poids sec (p.s.)		
	Remarques:Méthode de l'équilibre			

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du

: Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

visage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

374 qui en dérive.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de

travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules, des gaz/vapeurs

inorganiques et organiques, de l'ammoniac/des amines et des

vapeurs organiques (ABEK-P)

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Forme : liquide

Couleur : jaune

Odeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point de fusion/point de

congélation

Point d'ébullition

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Point d'éclair

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. supérieure / Limite

: 108 °C

d'inflammabilité supérieure

Méthode: Evalué(e)

Température d'auto- : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

inflammation

Température de

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

décomposition

: 11,6 pΗ

Viscosité

Viscosité, dynamique : < 70 mPa,s (25 °C)

Méthode: Evalué(e)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

Pression de vapeur

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité 0,99 g/cm3

Méthode: Méthode de calcul

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Caractéristiques de la

particule

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1 192 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée

Estimation de la toxicité aiguë: > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

### Polyoxypropylènediamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 099 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Lapin, mâle et femelle): 1 555 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après un contact cutané unique.

### alcool benzylique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 620 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 1 200 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1 030 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique

après une seule ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 1 030 mg/kg

Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au

Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): > 5,01 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 Symptômes: Difficultés respiratoires

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024

Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

BPL: oui

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 910 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Estimation de la toxicité aiguë: 910 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

phénol comportant des groupements styrène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,9 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

BPL: oui

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une

toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie

cutanée

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: oui

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

#### **Composants:**

### Polyoxypropylènediamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

alcool benzylique:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 2.0 24.09.2025 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque des brûlures. Résultat : Provoque des brûlures.

#### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce : Lapin

Evaluation : Provoque de graves brûlures.

Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

### phénol comportant des groupements styrène:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 4 h

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

BPL : oui

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

#### Composants:

### Polyoxypropylènediamine:

Evaluation : Risque de lésions oculaires graves. Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

#### alcool benzylique:

Espèce : Lapin Evaluation : Irritant

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce : Lapin Evaluation : Corrosif

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

BPL : non

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Corrosif

### phénol comportant des groupements styrène:

Espèce : Lapin Durée d'exposition : 24 h

Méthode : OCDE ligne directrice 405

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 2.0 24.09.2025 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Résultat : Pas d'irritation des yeux

BPL : oui

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

#### Polyoxypropylènediamine:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire. Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

alcool benzylique:

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Type de Test : Test de Maximalisation

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Evaluation : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Taux de sensibilisation élevé probable ou prouvé de la peau

chez l'homme

#### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Voies d'exposition : Peau

Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

#### phénol comportant des groupements styrène:

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Peau Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

BPL : oui

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision:

24.09.2025

Numéro de la FDS:

400000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### **Composants:**

2.0

### Polyoxypropylènediamine:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

alcool benzylique:

Génotoxicité in vivo

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 200 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Génotoxicité in vitro

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

SDS\_FR-AM - - 400000007726

17 / 33

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Dose: 50, 150, or 500 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Concentration: 5000 ug/plate

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.13/14.

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE liane directrice 473

Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Concentration: 2 mg/ml

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Espèce: Hamster chinois (mâle et femelle)

> Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 825 - 1000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Dose: 850 - 1000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

### phénol comportant des groupements styrène:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision:

2.0 24.09.2025 Numéro de la FDS:

40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce: Souris (mâle)

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Dose: 250, 500, 1000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

### Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Composants:

#### alcool benzylique:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e)

Durée d'exposition 103 semaines Dose 400 mg/kg Fréquence du traitement 5 quotidien

OCDE ligne directrice 453 Méthode

Résultat négatif

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### **Composants:**

#### alcool benzylique:

Incidences sur le Espèce: Souris, femelle développement du fœtus Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 550 Poids corporel mg /

Résultat: Aucune incidence tératogène.

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0

24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/25/80/240 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 80 Poids corporel

mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: > 160 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 443

BPL: oui

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 10/50/250 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: NOEL: 50 Poids corporel mg /

Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

BPL: oui

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 0/10/25/75 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 23 d

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 25 Poids corporel mg /

Tératogénicité: NOAEL: > 250 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: > 75 Poids corporel

Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

#### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e) Dose: 10, 60, 120 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 000 ppm

Résultat: Aucune incidence tératogène.

### phénol comportant des groupements styrène:

Incidences sur le Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) développement du fœtus

Toxicité maternelle générale: NOEL: 49 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 245 Poids corporel

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 24.09.2025 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

mg / kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### Polyoxypropylènediamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 300 mg/kg/d

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 90 d 6 h

Méthode : Toxicité subchronique

### alcool benzylique:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOEC : 400 mg/kg, 1072 mg/m3

Voie d'application : Inhalation

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 4 Weeks Nombre d'expositions : 6 h

Méthode : OCDE ligne directrice 412

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEL : 59 - 62 mg/kg LOAEL : 160 mg/kg

Voie d'application : par voie orale (eau potable)

Durée d'exposition : 90 d Nombre d'expositions : daily

Dose : 20, 60, 160 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Organes cibles : Reins

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOEC : 200 mg/m3 Voie d'application : Inhalation

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 216 h Nombre d'expositions : 6h

Méthode : Toxicité subaiguë

Organes cibles : irritation des voies respiratoires

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Espèce : Rat, mâle et femelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 2.0 24.09.2025 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

NOAEL : 10 mg/kg bw/day

Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : Daily

Dose : 10, 60, 180mg/kg bw

Organes cibles : Foie

Espèce : Rat, mâle et femelle LOAEL : 60 mg/kg bw/day

Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 13 Weeks
Nombre d'expositions : Daily

Dose : 10, 60, 180mg/kg bw

Organes cibles : Foie

#### phénol comportant des groupements styrène:

Espèce : Rat, femelle NOAEL : 42 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 100d

Dose : 0,150,500,1500ppm Méthode : Toxicité subchronique

BPL : ou

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

N'est pas classé en raison du manque de données.

### Expérience de l'exposition humaine

Donnée non disponible

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

Donnée non disponible

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### **Composants:**

#### Polyoxypropylènediamine:

Toxicité pour la daphnie et : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 15 mg/l

les autres invertébrés Point final: Immobilisation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024

Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

aquatiques Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Scenedesmus subspicatus): 135 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

alcool benzylique:

Toxicité pour les poissons : CL50 : 460 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OPPTS 850.1075

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 230 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 51 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 110 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 23 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 48 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision:

2.0 24.09.2025 Numéro de la FDS:

40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 50 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.3.

BPL: oui

Toxicité pour les

microorganismes

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

1 120 mg/l

Durée d'exposition: 18 h Type de Test: Essai en statique

Méthode: Mesuré

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique

Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202 Remarques: Dose sans effet observé

#### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 174 mg/l Toxicité pour les poissons

> Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 31,5 mg/l

Durée d'exposition: 24 h Méthode: DIN 38412

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 43,5

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 37,1

mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version 2.0

Date de révision: 24.09.2025

Numéro de la FDS:

400000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 16

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)):

89 mg/l

Durée d'exposition: 17 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 10,9 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Concentration minimale avec effet observé: 10,9 mg/l

Durée d'exposition: 30 d

Espèce: Brachydanio rerio (poisson zèbre) Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

NOEC: 1,02 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Concentration minimale avec effet observé: 1,02 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: >= 1 000 mg/kg

Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: >= 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

#### phénol comportant des groupements styrène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 1,77 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4,6 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

a FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024

Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,35 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes

EL50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: oui

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,9 mg/l

Durée d'exposition: 63 d

Espèce: Danio rerio (poisson zèbre) Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE Ligne directrice 210

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,115 mg/l Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 211

BPL: oui

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

alcool benzylique:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 95 - 97 % Durée d'exposition: 21 d

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: boue activée Concentration: 6,9 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision:

2.0

Numéro de la FDS: 24.09.2025

40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.A.

Substance d'essai: Eau douce

BPL: oui

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Biodégradabilité Inoculum: boue activée

Concentration: 11,4 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 7 % Durée d'exposition: 28 d

### phénol comportant des groupements styrène:

Biodégradabilité Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 23,7 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 4 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 310

BPL: oui

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

### alcool benzylique:

: Facteur de bioconcentration (FBC): 1 Bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1,1 (20 °C)

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Coefficient de partage: nlog Pow: 0,99 (23 °C)

octanol/eau pH: 6.34

Méthode: OCDE ligne directrice 107

BPL: oui

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Coefficient de partage: nlog Pow: -0,3 (25 °C)

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

### phénol comportant des groupements styrène:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 14,43

Coefficient de partage: nlog Pow: 2,415

octanol/eau Méthode: Méthode de calcul

BPL: non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision:

24.09.2025 40000007726

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### 12.4 Mobilité dans le sol

### **Composants:**

2.0

#### alcool benzylique:

Répartition entre les

: Koc: 5 - 15

compartiments environnementaux

### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Répartition entre les

: Koc: 928

compartiments environnementaux

#### phénol comportant des groupements styrène:

Répartition entre les

: Koc: 856,1

compartiments environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### 12.7 Autres effets néfastes

#### **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Composants:

### Polyoxypropylènediamine:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

alcool benzylique:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

#### 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

### 2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine:

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

### phénol comportant des groupements styrène:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 2.0 24.09.2025 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

Evaluation : N'est pas persistant, mobile et toxique (PMT).

N'est pas très persistant et très mobile (vPvM).

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes

réglementations locales, régionales, nationales, et

internationales.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 2735
ADR : UN 2735
RID : UN 2735
IMDG : UN 2735
IATA : UN 2735

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(POLYOXYPROPYLENEDIAMINE (MW=400))

ADR : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(POLYOXYPROPYLENEDIAMINE (MW=400))

RID : AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A.

(POLYOXYPROPYLENEDIAMINE (MW=400))

**IMDG** : AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S.

(POLYOXYPROPYLENEDIAMINE (MW=400))

**IATA** : Amines, liquid, corrosive, n.o.s.

(POLYOXYPROPYLENEDIAMINE (MW=400))

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version 2.0

Date de révision: 24.09.2025

Numéro de la FDS: 400000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

IMDG : 8
IATA : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

**ADR** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8
Code de restriction en : (E)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C7
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de : 855

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

IATA (Passager)

Instructions de : 851

conditionnement (avion de

liane)

Instruction d' emballage (LQ) : Y840 Groupe d'emballage : II

Étiquettes : Corrosive

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADN** 

Dangereux pour : non

l'environnement

ADR

Dangereux pour : non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: 2.0 24.09.2025

Numéro de la FDS: 40000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

l'environnement

**RID** 

Dangereux pour : non

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes.

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles : 49 bis, 84, 49

(R-461-3, France)

#### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 14.08.2024 2.0 24.09.2025 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eve Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Corr. : Corrosion cutanée
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange: Procédure de classification:

Acute Tox. 4 H302 Méthode de calcul

Skin Corr. 1 H314 Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Eye Dam. 1 H318 Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



### **REN® HY 5161-1 BD**

Version Date de révision:

2.0

24.09.2025

Numéro de la FDS:

400000007726

Date de dernière parution: 14.08.2024 Date de la première version publiée:

26.09.2018

Date d'impression 25.09.2025

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.